

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 20/05/2025 CMC

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale – ARASS
2	LIBELLE DU POSTE : Chargé de l'action sanitaire et sociale
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FAF
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 PROGRAMME R.H : 960 05 CODE POSTE : PT0006000 CENTRE DE TRAVAIL : 385
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti - Papeete - 63, rue du Commandant Destremeau - Immeuble LO, face au temple protestant de Paofai
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le chargé de l'action sanitaire et sociale participe à la conception des politiques publiques, dont celles en lien avec la maîtrise des dépenses dans les domaines sanitaire, social et médico-social. Il coordonne les actions des schémas directeurs de la santé et de l'action sociale et médico-sociale incombant à l'ARASS et collabore aux missions inhérentes à l'ARASS. Il conduit et / ou participe à des missions de contrôle des opérateurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Responsable du bureau de la planification, de l'inspection et du contrôle (BPC)
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Un poste informatique relié à Internet et à une imprimante réseau ;- Téléphone fixe ;- Logiciels approuvés par la DSI.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Disponibilité importante ;- Diversités des activités et des interlocuteurs ;- Horaires de travail aménageables ;- Déplacements sur l'ensemble des îles de la Polynésie française, en cas de besoin.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : 1 – Participation à la conception des politiques publiques dans le domaine sanitaire, social et médico-social <ul style="list-style-type: none">- Coordonner les actions des schémas directeurs sanitaire, sociale et médico-sociale incombant à l'ARASS- Analyser la pertinence médico-économique des projets ;- Participer à l'élaboration et à l'évaluation des contrats d'objectifs passés entre les régimes de protection sociale et certains établissements sociaux et médico-sociaux ;- Promouvoir l'offre sanitaire médico-sociale et sociale en contribuant à l'élaboration et au suivi des orientations stratégiques. 2 – S'assurer de leurs mises en œuvre <ul style="list-style-type: none">- Veiller à l'application du cadre réglementaire régissant les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;- Participer à la mise en œuvre des schémas directeurs de l'action sanitaire sociale et médico-sociale ;- Être le référent des instructeurs au sein du BPC dans les domaines sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le process d'autorisation des structures sanitaires, sociales et médico-sociales, avec la participation des juristes pour les aspects réglementaires ; - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets visant à assurer l'adéquation entre l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale et les besoins en formation des professionnels, en collaboration avec les opérateurs. <p>3 – Evaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer et/ou coordonner les missions d'inspection et de contrôle sur l'ensemble du champ de compétence de l'ARASS ; - Participer à l'élaboration du programme annuel des missions du BPC.
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer en tant que de besoin aux différentes missions de l'ARASS ; - Participer à l'enseignement, à la formation dans le domaine de la santé et des solidarités ; - Promouvoir et valoriser les bonnes pratiques professionnelles ; - Participer à la réponse aux alertes graves et gestion des situations sanitaires exceptionnelles ; - Collaborer avec les bureaux de l'ARASS (BVSO, BAA, BAJ, BAF) notamment sur les thématiques liées au rapport d'activité du BPC, au plan et au rapport de performance du service - Participer à la structuration de l'ARASS.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Attachés d'administration
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Santé publique, Politiques publiques sociales, Droit de la santé, droit de la protection sociale et/ou droit public

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir requis : <ul style="list-style-type: none"> - Planification et régulation de l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale ; - Evaluation médico-économique ; - Connaissances des principes budgétaires des établissements ; - Connaissances de la réglementation régissant les professionnels de santé et compétences juridiques en matière d'élaboration des textes ; - Connaissances du statut d'autonomie et de l'organisation administrative de la Polynésie française ; • Savoir-faire requis : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de projets ; - Capacité d'analyse et de synthèse ; - Aisance informatique bureautique ; - Gestion d'une inspection ; - Maniement de l'analyse financière ; • Savoir être requis : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation, méthode de travail et rigueur ; - Aisance relationnelle et de la communication ; - Aptitude à prendre des initiatives ; - Adaptabilité aux situations nouvelles, complexes et changeantes ; 			
			X	X
			X	
			X	
			X	
			X	
				X
				X
				X
			X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : domaines sanitaire, social et médico-social
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : à déterminer en fonction de l'expérience professionnelle et des connaissances relatives au statut de la Polynésie française
----	--

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : minimum 3 ans
----	---

Le directeur

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :